

## **LA VILLE DE NIVELLES ENGAGE UN OUVRIER QUALIFIE – NIVEAU D1 - MECANICIEN AGRICOLE (H/F/X) - TEMPS PLEIN - CDD 6 MOIS POSSIBILITE DE CDI**

### **Vos Missions**

Dans le respect des directives reçues par ses supérieurs hiérarchiques, des règlements et procédures en vigueur, il effectue des travaux d'entretien et de réparation mécanique des véhicules/machines agricoles et de divers matériaux/ outils (tronçonneuses, tondeuses, matériel des équipes « ouvriers »,...) :

- Effectuer les opérations de maintenance de premier niveau du véhicule ;
- Contrôler et régler et remplacer le cas échéant les composants, ensembles et sous-ensembles électriques, électroniques, mécaniques et hydrauliques d'un véhicule/matériel ;
- Effectuer des réparations simples ;
- Monter des accessoires simples sur le véhicule ;
- Respecter le planning de réalisation et les consignes reçues ;
- Signaler les incidents ou obstacles à la réalisation d'un travail de qualité ;
- Appliquer les normes techniques de mise en œuvre des matériaux et outils ;
- Entretien du matériel utilisé ;
- Respecter les règles de sécurité et hygiène pour utilisation des outils et produits.

### **Votre Profil**

- Vous possédez un diplôme au moins égal à celui qui est décerné :

- à la fin des études E.T.S.I ou après avoir suivi les cours C.T.S.I
- à l'issue de la 4ème année de l'enseignement secondaire ( 2ème degré - CESDD )

OU vous possédez un titre de compétence de base délivré par le Consortium de Validation des compétences et correspondant au niveau du diplôme du 2ème degré et en lien avec l'emploi considéré.

- Vous possédez une qualification liée à la profession ou avez suivi une formation complémentaire (atout).
- Vous êtes en possession du permis B (exigé) et du permis C (atout).
- Vous travaillez avec rigueur et précision.
- Vous possédez un excellent sens de l'observation et de l'anticipation.

### **Nous vous offrons**

Un contrat à durée déterminée de 6 mois avec possibilité de CDI.

Echelle barémique D1 23895,35€ bruts annuels minimum (si aucune ancienneté valorisable).

Un pécule de vacances - une allocation de fin d'année - des chèques repas d'une valeur de 4 €.

26 jours de congés par an minimum + 3 jours de congés extra-légaux.

Possibilité de reprise d'ancienneté barémique de 10 années maximum dans le secteur privé et de toutes les années effectuées dans le secteur public.

### **Conditions générales de recrutement**

L'examen comportera une épreuve écrite éliminatoire (connaissances techniques en mécanique), une épreuve pratique éliminatoire de mise en situation technique et une épreuve orale sous forme d'un entretien à bâtons rompus permettant d'apprécier la motivation, la maturité et les aptitudes à la fonction du candidat.

Votre candidature doit impérativement comprendre  **votre CV détaillé, une lettre de motivation, une copie de votre diplôme, de votre permis de conduire** et doit parvenir au Collège communal, Place Albert 1er, 2 à 1400 Nivelles, **pour le 31/12/2020 au plus tard.**

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du service du Personnel (Madame Sarah Giot – 067/88.22.58) ou du service des Travaux (Monsieur Grégory Bataille – 067/88.22.95).

Nivelles, le 24/11/2020

Par ordonnance,  
La Directrice générale,  
**Valérie COURTAIN**

Le Bourgmestre,  
**Pierre HUART**

La Ville de Nivelles recueille vos données afin de traiter votre candidature au poste d'ouvrier mécanicien D1. Les données requises, conservées pendant 1 an, sont nécessaires pour en assurer le suivi. Les informations transmises sont réservées à l'usage exclusif de la Ville de Nivelles, et ne seront en aucun cas communiquées à des tiers. Conformément au RGPD, Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Vous seul pouvez exercer ces droits sur vos propres données en vous adressant à : Ville de Nivelles, Jean-Marc Lecrignier, Délégué à la protection des données, 2 place Albert 1er à 1400 Nivelles ou à [dpo@nivelles.be](mailto:dpo@nivelles.be), en précisant dans l'objet du courrier « Droit des personnes » et en joignant la copie de votre justificatif d'identité.

Consultez le site [autoriteprotectiondonnees.be](http://autoriteprotectiondonnees.be) pour plus d'informations sur vos droits.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits sur la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à l'Autorité de protection de données.